

ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ.



J-34

 **Les religions n'ont pas à fixer de lignes rouges dans notre République laïque !**

Le retour du débat parlementaire sur l'accompagnement en fin de vie est annoncé dans 34 jours à l'Assemblée nationale.

Les dernières déclarations des représentants religieux convergent sur le fond : une opposition viscérale et frontale à toute forme d'aide à mourir.

Dans notre République laïque, chacun est libre de croire ou de ne pas croire, mais la loi relève de la volonté démocratique et de l'intérêt général, pas des dogmes.

Visée par les anti-choix, **notre association lance une grande opération d'adhésions** pour renforcer notre action et rappeler haut et fort aux députés **combien il est nécessaire** que la loi sur la fin de vie qu'ils vont voter soit une grande loi de liberté : utile, applicable et fraternelle.

Une grande loi républicaine et laïque.

Pourquoi nous rejoindre ?

☞ **Car** les opposants à cette liberté en fin de vie s'organisent, se coalisent pour vous empêcher d'obtenir le droit à l'autodétermination.

☞ **Car** notre association agit auprès des parlementaires et des institutions médicales pour les convaincre de faire aboutir nos revendications.

Nous revendiquons :

- ✓ Un accès universel aux soins palliatifs.
- ✓ Le droit à l'aide à mourir quand la vie n'est plus que de la survie.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts pour peser sur le débat parlementaire qui arrive...

Votre adhésion renforce directement nos capacités d'action. Ne restez pas spectateurs, **soyez acteurs de ce moment décisif.**

Nous comptons sur vous 👍

Vous n'êtes pas encore adhérent ?

JE DEVIENS MEMBRE



Vous recevez ce mail parce que vous êtes adhérent de l'ADMD, ou que vous avez demandé à recevoir ses communications électroniques, ou que vous avez signé l'une de nos pétitions.

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) est une association loi 1901 déclarée en préfecture le 18 avril 1980. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), elle a désigné un Délégué à la protection des données (DPO), Maître Etienne Deshoulières, avocat à Paris (121, boulevard de Sébastopol – Paris 2e) et se soumet à une politique de confidentialité que vous pouvez consulter [en cliquant ICI](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de courrier électronique de notre part, vous pouvez vous inscrire sur une liste noire, via ce lien de [désabonnement](#)